

Suppléments de nouvelle génération

## MinLic® Altosid®

Supplément Minéral pour toutes les classes de bovins de boucherie

N° d'enregistrement 680234

### ÉVITE L'ÉMERGENCE DES MOUCHES À CORNES ADULTES DU FUMIER DES BOVINS DE BOUCHERIE TRAITÉS

Supplément nutritionnel contenant du régulateur de croissance des insectes (S)-méthoprène\* (antiparasitaire N° 32067)

pour l'alimentation continue de toutes les classes de bovins de boucherie durant la saison des mouches de cornes

#### MINIMUM GARANTI

(S)-méthoprène (N° CAS 65733-16-6)

(Enregistrement #32067) ..... 0,01%

Ajout de sélénium (13,2 mg/kg) dans cet aliment.

#### Analyse garantie

Calcium réel ..... 5,6%

Phosphore, réel ..... 4,0%

Magnésium, réel ..... 2,0%

Soufre, réel ..... 1,0%

Sodium, réel ..... 0,9%

Potassium, réel ..... 3,6%

Fer réel ..... 3 100 mg/kg

Cobalt, réel ..... 10 mg/kg

Cuivre, réel ..... 850 mg/kg

Iode, réel ..... 42 mg/kg

Manganèse, réel ..... 3 400 mg/kg

Zinc, réel ..... 3 400 mg/kg

Fluor, réel ..... 380 mg/kg

Vitamine A, minimum ..... 126 000 UI/kg

Vitamine D, minimum ..... 26 000 UI/kg

Vitamine E, minimum ..... 260 UI/kg

#### LIRE CETTE ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

- À GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

**AVERTISSEMENTS : CONTIENT DU SOJA**

**ALLERGÈNE - IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'ENREGISTREMENT

(Lois/règlements pour l'alimentation du bétail)

#### PRÉCAUTIONS :

RISQUES POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. ATTENTION.

Ce produit contient des niveaux élevés de cuivre. La consommation de ce produit par des moutons ou des chèvres peut entraîner une toxicité du cuivre. Provoque une irritation oculaire. Ne pas laisser entrer dans les yeux. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs (lunettes de sécurité ou un écran facial). Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Afin d'éviter toute contamination d'eau, ne pas utiliser près d'une source d'eau ou de pluie, ni dans des zones où l'on retrouve des eaux de surface ou des régions intertidales situées sous la moyenne de la marée haute. NE PAS contaminer l'irrigation, l'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou lors de l'élimination des déchets.

#### Ingrédients pour alimentation

Molasses de betteraves, sous-produits de maïs transformé, graisse végétale hydrolysée, phosphate monocalcique et dicalcique (Reg #990148), oxyde de magnésium calcaire, sulfates de zinc et de manganèse, chlorure de cuivre (Reg #990370), sélénite de sodium, dihydroïdure d'éthylènediamine, carbonate de cobalt, acétate de vitamine A (Reg #990733), vitamine D3 (Reg #990765), vitamine E (Reg #990308)

\*Comme le régulateur de croissance des insectes ALTOSID®

#### PREMIERS SOINS

**INGESTION :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour un avis de traitement. Faire boire un verre d'eau à la victime s'il peut avaler. Ne pas provoquer de vomissements sauf indication médicale différente. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Maintenir l'œil ouvert et le rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Ôter les lentilles de contact s'il y a lieu après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour un avis de traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Quitter les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour un avis de traitement.

**INHALATION :** Amener la personne au grand air. Si elle ne respire plus, appeler le 811 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, si possible et de préférence par bouche à bouche; Appeler un centre antipoison ou un médecin pour un avis complémentaire.

Se munir du conteneur, de l'étiquette ou du nom du produit, ainsi que son N° d'enregistrement de produit antiparasitaire, au moment de la demande d'assistance médicale.

#### MODE D'EMPLOI : INSTRUCTIONS D'ALIMENTATION ET DE GESTION

Lorsqu'il est utilisé comme indiqué, le The Feed in a Drum MinLic® Altosid® (MinLic® Altosid®) fournira suffisamment de (S)-méthoprène (un régulateur de croissance d'insecte) pour empêcher l'émergence des mouches à corne adultes du fumier des bovins traités. Les mouches à corne adultes existantes ne seront pas affectées. Commencer le traitement alimentaire avant l'apparition des premières mouches et continuer à utiliser jusqu'à ce que le temps froid marque la fin de la saison des mouches à corne. Offrir le libre choix du supplément aux bovins. Les animaux devraient consommer en moyenne 25 g de MinLic® Altosid® par 100 kg de poids corporel de l'animal par jour, ce qui équivaut à 125 g par jour pour un animal de 500 kg.

- 1 Assurer que les bovins ne sont pas affamés avant de fournir le supplément MinLic® Altosid®.
- 2 Offrir 1 bloc du supplément pour chaque 15-25 têtes de bétail
- 3 Retirer tous les autres suppléments nutritionnels qui sont auto-limitants.
- 4 Placer MinLic® Altosid® où les bovins se rassemblent (p. ex., zones d'abreuvoir ou d'ombre).
- 5 Réapprovisionner MinLic® Altosid® de façon régulière, au besoin.
- 6 Si la consommation MinLic® Altosid® est inférieure à 25 g par 100 kg poids corporel de bovin par jour, augmenter le nombre d'emplacements d'alimentation et / ou déplacer les emplacements d'alimentation vers des zones plus fréquentées par les bovins.
- 7 Si la consommation de MinLic® Altosid® dépasse 25 g par 100 kg de poids corporel de bovin par jour, réduire le nombre d'emplacements d'alimentation et / ou déplacer les emplacements d'alimentation vers des zones moins fréquentées par les bovins.
- 8 Pour éliminer une infestation de mouches à corne adultes déjà établie, l'utilisation d'adulticides pour traiter les bovins sera nécessaire.

**ENTREPOSAGE :** Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture du bétail lors de l'entreposage ou de l'élimination. Conserver dans un endroit frais.

**MISE AU REBUT :** Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus d'information sur l'élimination des produits non utilisés ou indésirables, contacter le fabricant ou l'agence locale ou provinciale responsable. Contacter le fabricant et l'agence locale ou provinciale responsable en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

Altosid est une marque commerciale déposée de Wellmark International. Fabrication aux USA

Enregistré et fabriqué par :

New Generation Supplements

11094 Business 212, Belle Fourche, South Dakota 57717, USA